

Aveyron

L'an deux mille vingt le deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice 11  
- présents 9  
- votants 11  
- absents 2

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Anne CROS, M. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Séverine VALENTIN, M. LAMARRE Laurent.

Absents excusés : M. Jean-Marie SINGLA (procuration à Christiane CAILLIAU-DELEU), Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI)

**Date de convocation :**  
26/11/2020

Séverine VALENTIN a été nommée secrétaire.

Date d'affichage :  
26/11/2020

Délibération n° 45/2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une révision de crédits est nécessaire au budget général de l'exercice 2020.

Des augmentations et diminutions devront être opérées sur les articles suivants

**Objet**

Décision  
Modificative n°2 au  
Budget Général 2020

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 13241 : Subv communes du GFP	8 700.00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'invest.</b>	<b>8 700.00 €</b>	
R 13258 : opération patrimoniale		2 602.28€
<b>TOTAL R 041 : opération patrimoniale</b>		<b>2 602.28€</b>
R 1641 : Emprunts		8 700.00€
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>8 700.00€</b>
D 2315 : opération patrimoniale		2 602.28 €
<b>TOTAL D 041 : opération patrimoniale</b>		<b>2 602.28€</b>

Après un vote du Conseil Municipal la décision modificative est adoptée à unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christiane CAILLIAU-DELEU

